

ACTION  
PRATICIENS  
HÔPITAL



SNPHAR

SPHP  
SYNDICAT DES PRATICIENS  
DES HÔPITAUX PUBLICS



syngof

SNBH



NGC  
Syndicat National de Généticien Clinicien



SNPADHUE



fnap



SNPeH



SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS GÉRANTS  
ET HOSPITALIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Paris, le 6 septembre 2022

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention,  
Madame la Conseillère Santé de l'Élysée  
Monsieur le conseiller Santé de madame la Première Ministre,

Action Praticiens Hôpital, union d'Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, organisations syndicales majoritaires pour le collège des praticiens hospitaliers titulaires et contractuels, vous alerte suite à des remontées du terrain très négatives de la non-application éventuelle des mesures estivales de la mission flash pour certains hospitaliers.

Malgré notre demande, dès le début de l'été, d'une circulaire expliquant la teneur exacte des mesures et les modalités de leur mise en paiement au plus tôt fin septembre nous n'avons pas eu cette information.

Nous avons expliqué à nos mandants, et nous continuons à le faire, qu'ils seraient payés en septembre voire en octobre de par l'organisation réglementaire pour les TTA dans la majorité des établissements de santé et de par la nécessité des éditeurs de payer d'intégrer les modifications sur l'indexation des indemnités de sujétion comme celle des TTA.

Par contre, nous sommes en train de découvrir qu'un nombre conséquent de directions indiquent qu'elles ne vont pas appliquer ces mesures.

Dans les justifications exposées, certains hôpitaux précisent que les tableaux de services étant complets avant la promulgation des arrêtés, les majorations ne s'appliqueront pas. Nous ne comprenons pas ce raisonnement d'autant plus que nous avons incité les praticiens à combler les manques dès le mois de juin pour montrer la bonne volonté de celles et ceux qui assurent la qualité et la sécurité des soins sur le terrain au quotidien tout en cherchant à limiter l'interim. Une telle approche, si elle était confirmée, serait l'équivalent d'un acte de provocation sans précédent et laissera une nouvelle fois des cicatrices irréversibles dans la confiance réciproque entre soignants, praticiens et équipes de direction.

APH tient à votre disposition quelques exemples de mails reçus tant pour le MCO que pour la psychiatrie (*direction d'un CHU qui « réfléchit » avant d'appliquer les mesures flash, l'EPS Paul-Guiraud de Villejuif comme de nombreux directeurs de CHS refusent d'en faire bénéficier les collègues qui sont de garde exclusivement dans les hôpitaux monodisciplinaires comme les EPSM..., la direction d'un CH qui refuse d'appliquer les textes pour les assistants...).*)

Pour la psychiatrie, comme pour l'ensemble des spécialités, le paradoxe pourrait atteindre un paroxysme avec le même praticien qui bénéficierait ou non des mesures s'il exerce dans un établissement ou un autre dans les mêmes conditions. APH, qui a déjà signalé l'absence de prise en compte des astreintes



des praticiens hospitaliers qui eux aussi ont assuré la permanence des soins sans la moindre compensation, ne comprendrait pas que l'engagement sur les gardes ne soit tenu par le gouvernement ce qui nous paraissait le minimum. D'autant plus que la portée de cette mesure avait déjà été divisée par deux entre le rapport de la mission flash et l'annonce par la Première Ministre.

Nous sommes dans l'incompréhension la plus totale. Ce manque de lisibilité va une fois de plus cristalliser la "non-attractivité" de l'Hôpital Public, toutes spécialités confondues, sans parler du sentiment de défiance vis à vis des directions, des tutelles et de nos gouvernants.

Pour éviter de perdre plus de temps, d'énergie et sur un principe de transparence APH vous demande de bien vouloir préciser les modalités exactes d'application de l'arrêté du 12 juillet et les personnels concernés. Nous vous demandons surtout, une fois la valorisation effectuée, d'afficher les couts de ces mesures estivales mesure par mesure.

Pour terminer, nous apprenons que l'IGAS a sollicité des praticiens pour répondre aux deux missions que vous avez confiées à cette instance. Nous rappelons notre demande d'être auditionnés au titre des représentations syndicales, comme indiqué lors de la réunion du comité de suivi de la mission flash, pour que les retours terrain soient réels, objectifs et les plus exhaustifs possibles et ne se limitent pas au prisme de certains point de vue. Nous insistons sur la nécessité d'être entendus et écoutés sur la réalité de ce que nous avons vécu cet été ainsi que les retours que nous font certaines directions qui stipulent qu'elles craignent de ne pas percevoir la totalité des fonds qu'elles auraient engagées.

APH et son bureau est et reste à votre entière disposition pour échanger sur l'ensemble des thèmes abordés. Vous aurez cependant compris qu'en raison de l'implication sans faille de tous nos collègues, il est essentiel, pour ne pas dire vital, de clarifier ce trouble grandissant et de partir sur des nouvelles modalités de dialogue social pour que l'Hôpital Public retrouve son attractivité, son dynamisme et sa dynamique territoriale comme sa juste place dans notre système de santé solidaire, pilier de notre République.

Recevez Monsieur le Ministre, Madame et Monsieur les Conseillers l'expression de notre sincère dévouement."

Jean-François Cibien  
Président AH  
Président APH  
06 07 19 79 83

Carole Poupon  
Présidente CPH  
Vice-présidente APH  
06 76 36 56 67

Yves Rébufat  
Président exécutif AH  
06 86 87 62 76

